

De : ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr
A : ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr
Cc : ARS972-ALERTE@ars.sante.fr; Alain.BLATEAU@ars.sante.fr; Nathalie.DUCLOVEL-PAME@ars.sante.fr
Objet : sargasses- message aux professionnels de santé
Date : jeudi 26 avril 2018 18:46:24
Pièces jointes : [image001.png](#)
Importance : Haute

Bonjour,

Nous vous informons qu'une concentration en hydrogène sulfuré (H₂S) de 5,2 ppm en moyenne sur 24 h a été atteinte ce jour sur le site de Frégate Est sur la commune du François. Cette valeur dépasse la valeur repère de 5 ppm fixée par le Haut Conseil de Santé Publique dans son avis du 3 septembre 2015, lequel préconise la mise en œuvre immédiate de mesures visant à soustraire la population à ce gaz (opération de ramassage des algues, repli des populations, etc.).

Cette situation a fait l'objet d'une alerte auprès des services préfectoraux, laquelle étudie ce jour toutes les solutions à sa disposition pour limiter l'impact sanitaire sur la population.

Les effets sanitaires associés aux concentrations de H₂S peuvent être des irritations des muqueuses oculaires et/ou respiratoires, notamment chez les individus sensibles avec une gravité variable selon la durée d'exposition. Par conséquent, une augmentation du nombre des consultations médicales liés à ces nuisances n'est pas à exclure. Aussi, nous vous invitons à nous signaler tout cas nécessitant une prise en charge médicale particulière.

Pour parfaire votre information, l'ARS de Martinique, en lien avec Madininair effectue une surveillance journalière et continue des concentrations en H₂S, grâce à des capteurs disposés le long du littoral atlantique avec pour objectif principal d'estimer le niveau d'exposition des populations. Les données obtenues doivent permettre de prévenir et de mieux gérer les effets sur la santé des populations dus aux émanations provenant des algues en putréfaction. Les données collectées par la surveillance permettent :

- de disposer d'une meilleure connaissance des niveaux en H₂S,
- de renforcer les recommandations sanitaires pour la protection de la population notamment les populations sensibles et vulnérables,
- d'offrir aux autorités des informations régulièrement actualisées pour organiser au mieux les chantiers d'enlèvement et la mise en place de mesures spécifiques de protection des populations fragiles.

Les résultats de ces mesures sont disponibles quotidiennement sur le site de l'ARS de Martinique <https://www.martinique.ars.sante.fr/point-journalier-sur-les-mesures-dhydrogene-sulfure>.

Comptant sur votre mobilisation.



Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire
Plateforme de Veille et Urgences Sanitaires
ARS Martinique

Pour signaler tout évènement pouvant avoir des effets sur la santé publique

Tél : 0820 202 752

Mail : ars972-alerte@ars.sante.fr